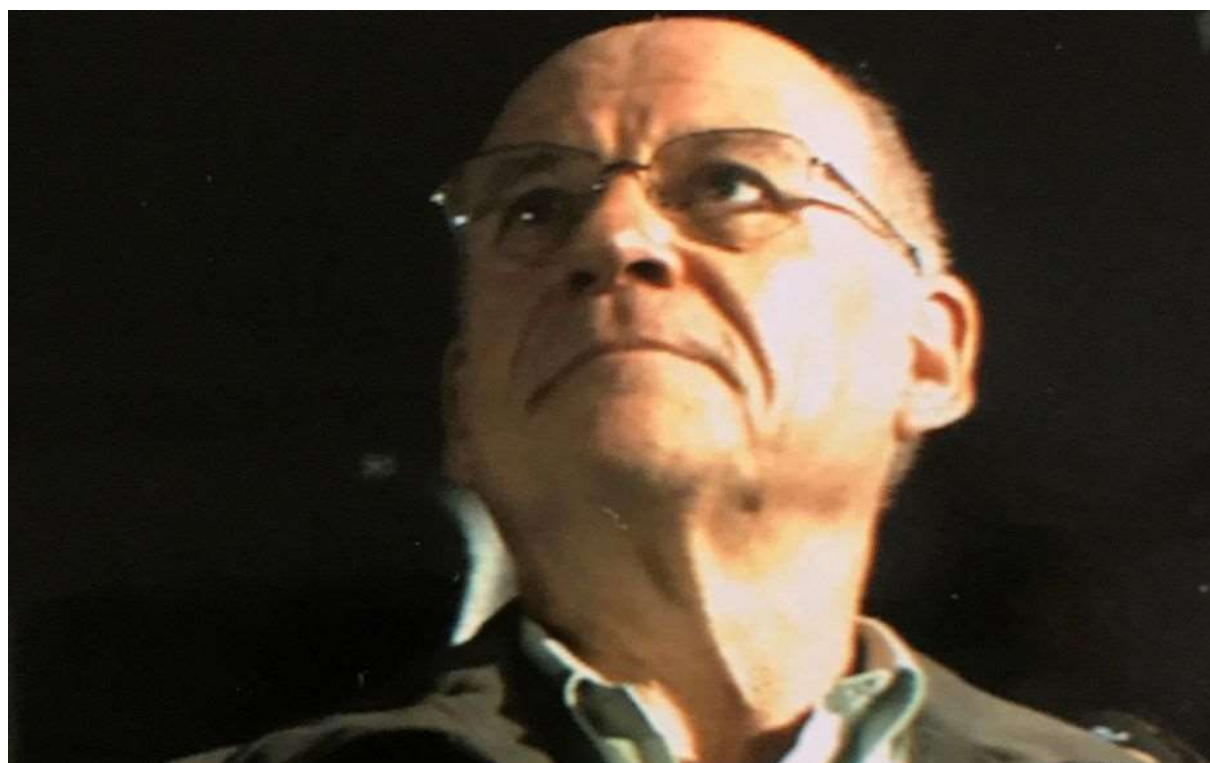


Pédocriminalité : Joël Le Scouarnec renonce à faire appel

L'ancien chirurgien digestif de 70 ans, dont le procès en appel devait se tenir du 15 au 19 novembre pour viols et atteintes sexuelles sur mineures, renonce à sa procédure. Il est définitivement condamné à 15 ans de prison.



L'accusé a été mis en examen en octobre 2020 dans le cadre d'une enquête hors norme recensant 312 victimes. /DR

Par Louise Colcombet

Le 30 juillet 2021 à 21h35

Son nom est associé à [la plus vaste affaire de pédocriminalité de France : Joël Le Scouarnec](#), ancien chirurgien digestif âgé de 70 ans, a été mis en examen en octobre dernier dans une enquête hors norme recensant 312 victimes. Jugé pour une première série de faits par la cour d'assises de Charente-Maritime à Saintes, il avait été condamné le 3 décembre dernier à quinze ans de prison pour viols et atteintes sexuelles commises sur quatre fillettes : deux nièces, une patiente âgée de 4 ans à l'époque et une petite voisine. [Il avait fait appel](#) et l'audience avait même été fixée du 15 au 19 novembre prochain... avant que l'accusé n'y renonce finalement.

« Il ne souhaitait pas faire revivre ce procès aux parties civiles », même s'il « conteste toujours » les faits de viols sur sa voisine de Jonzac, a ainsi expliqué Me Thibaut Kurzawa à France Info ce 30 juillet. C'est la dénonciation de cette enfant, et la perquisition qui s'en était suivie, qui avait permis l'arrestation de [Joël Le Scouarnec](#) en 2017 et la découverte de ses journaux intimes, qui l'avaient alors confondu.

« Quel soulagement, après des mois D'ANGOISSE à appréhender cette nouvelle audience ! se réjouit Me Delphine Driguez, avocate des deux nièces. Sa condamnation devient définitive. Quoi qu'il arrive, il mourra donc coupable. » Au procès de Saintes, [Joël Le Scouarnec avait reconnu pour la première fois](#) les avoir toutes deux violées, mais avait nié tous les faits non retranscrits dans les carnets. « Ce désistement résonne comme des aveux tant attendus », tacle ainsi Me Céline Astolfe, partie civile au nom de la Fondation pour l'enfance.